	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-115

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction des Assemblées Métropolitaines	N° 2024-115

Motion de soutien aux agricultrices et agriculteurs

Monsieur Pierre HURMIC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Proposition de motion soumis au Conseil de Bordeaux Métropole du 2 février 2024

SOUTIEN AUX AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS

La mobilisation massive de ces derniers jours est l'expression d'une colère légitime des agricultrices et agriculteurs qui ne vivent pas de leur travail, doivent sans cesse s'adapter à la complexité des normes et aux injonctions contradictoires, tout en faisant face, seuls, aux conséquences dramatiques du changement climatique.

Les chiffres sont alarmants : un agriculteur sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, les transmissions ne se font plus, faute d'attrait pour une profession exigeante et qui ne permet pas de vivre dignement. Ce sont ainsi 100 000 fermes qui ont disparu en 10 ans. Dans le même temps, la profession connaît le plus haut taux de suicides, un tous les deux jours. L'agriculture française est au bord du naufrage.

Cette crise, structurelle, témoigne d'un système agricole à bout de souffle, qui pousse à produire toujours plus et toujours moins cher, face à des pays dont les normes sociales, sanitaires et environnementales sont bien moins exigeantes que les nôtres. Les critères de surface imposés par la PAC devraient favoriser une agriculture paysanne préservant le vivant, notre santé et les emplois.

Les agricultrices et agriculteurs français sont, de surcroît, pris en étau entre l'industrie agroalimentaire et la grande distribution qui imposent des prix toujours plus bas. En 2023, alors que les revenus des agriculteurs chutaient, les profits de l'agro-industrie ont, eux, plus que doublé. Les grands groupes captent une grande partie de la valeur ajoutée des produits agricoles et gonflent leurs marges, alimentant l'inflation qui pèse en bout de chaîne sur les agricultrices, agriculteurs et sur les consommateurs. Rappelons que 50 % des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) reviennent à 20% des plus grosses entreprises agricoles et agroalimentaires, ce qui apparaît comme un non-sens total !

Aujourd'hui, pour la majorité des agricultrices et agriculteurs de notre pays, il n'est pas possible de vivre de son travail.

Les crises s'accumulent, sociales, climatiques, économiques, les aides ne suivent pas. En 2023, la Gironde n'a pas été épargnée : les vignes ont été dévastées par le mildiou, les huîtres contaminées à la veille des fêtes de fin d'année, les éleveurs touchés par la

tuberculose bovine, quant aux éleveurs laitiers, leurs prix continuent d'être tirés vers le bas, quitte à vendre à perte. Sur notre territoire, les maraichers ont été durement affectés par les intempéries. À chaque crise, les aides ne sont pas systématiques et tardent le plus souvent à venir.

C'est tout le système qu'il faut repenser. Nous devons sortir du libre-échange à outrance et de la concurrence déloyale qui frappe les agricultrices et les agriculteurs, détruit le vivant et anéantit tout espoir de relocalisation de notre agriculture. Nous devons refondre notre politique agricole dans un modèle plus solidaire, plus respectueux de la biodiversité et protégeant celles et ceux qui nous nourrissent. La souveraineté alimentaire de la France, ce sont les agriculteurs et agricultrices qui peuvent la reconquérir.

La Métropole de Bordeaux, prend déjà toute sa part avec son Projet Alimentaire Territorial, adopté en novembre 2022. La Métropole et les communes qui la composent accompagnent les agricultrices et agriculteurs dans leur installation, les aident à s'équiper pour la transition et la diversification de leurs exploitations. A travers la restauration collective et la création de fonds dédiés, la Métropole et les communes qui la composent font la promotion des circuits-courts et l'agriculture biologique pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité par le plus grand nombre et garantir un juste revenu aux agricultrices et agriculteurs.

Le Gouvernement doit maintenant prendre la sienne en pesant dans les négociations pour une PAC qui retrouve sa raison d'être : assurer une alimentation en circuit-court, saine et accessible à toutes et tous, tout en permettant aux agricultrices et agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Une PAC qui serait l'instigatrice d'une transition agroécologique des pratiques agricoles et consacrerait, dans le même temps, notre souveraineté alimentaire.

C'est pourquoi, Bordeaux Métropole demande au Gouvernement dans la continuité des annonces faites qui doivent être confirmées par des actes :

- o **De lancer immédiatement des réflexions sur l'instauration de prix planchers**, afin que les agricultrices et agriculteurs vivent de leur travail et, à terme, d'instaurer un écosystème leur garantissant un revenu digne et non dépendant des marchés financiers ;
- o **Une application stricte de la loi EGALIM** afin de permettre un prix réellement protecteur pour le producteur et le consommateur ;
- o **Un moratoire sur les accords de libre-échange** ;
- o **L'interdiction d'importation des produits ne respectant pas les normes de production françaises et européennes** ;
- o **Une meilleure répartition des fonds européens** afin de soutenir prioritairement les petites exploitations paysannes et une agriculture respectueuse des humains et de la nature ;
- o **L'accompagnement à la conversion et à la production biologique** ;
- o **Le lancement d'une réflexion approfondie sur la création d'un système de sécurité sociale agricole**, afin que les risques que prennent les agricultrices et agriculteurs individuellement soient couverts et portés par la solidarité nationale (risques financiers dans les investissements et de pertes de cultures dans les aléas).

La solidarité locale ne peut pallier les carences de la solidarité nationale et d'une vision claire pour permettre aux agriculteurs de reprendre leur destin en main. La transition agro-écologique doit donc se faire par un accompagnement social, professionnel, technique et financier qui donne le temps aux agricultrices et agriculteurs de trouver un modèle économique leur assurant une vie digne et une activité respectueuse de l'environnement.

Les élus de Bordeaux Métropole tiennent à faire leur possible pour que la filière agricole ne fasse pas que « survivre », mais qu'enfin, elle puisse vivre et travailler

dignement !

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur CUGY, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Pierre HURMIC</p>
---	---